

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité syndical
Du 7 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit et le sept février à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de l'ex-Communauté de communes du Pays de Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Madame Josette BOURDEU.

PRESENTS : Josette BOURDEU, Ange MUR, Guy VERGES, Fabienne BORDE, Jean-Marc BOYA, Gérard CLAVE, Stéphane ARTIGUES, Madeleine NAVARRO, Annick BALERI, Jacqueline CAPEL, Annette CUQ, Sandrine FOCHEATO, Anne-Marie LARRE-LARROUY, Chantal MORERA, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Michel NICOLAU, Michel AZOT, Paul HABATJOU, Marie PLANE, Joëlle CAPERET, Yvette LACAZE, Marie-Christine POMES, Philippe CASTAING, Françoise CENTIEU, Paul SADER, Denise CAPOU, Nicolas BARRAU, Charles LACRAMPE, Bernard MAURA.

Il est précisé que Roland DARRE, empêché, est remplacé par son 1^{er} adjoint, Charles LACRAMPE.

Il est précisé que Michel BONZOM, empêché, est remplacé par son 1^{er} adjoint, Bernard MAURA.

Ont donné procuration :

Alain GARROT donne procuration à Sandrine FOCHEATO,
Alain ABADIE donne procuration à Josette BOURDEU,
Gérald CAPEL donne procuration à Fabienne BORDE,
Nicolas BARRAU donne procuration à Bernard MAURA à son départ de séance.

EXCUSES : Philippe SUBERCAZES, Camille CASTERAN, Yacine KASBAOUI, Mathieu ROULLIER-GALL, Francis LAFON-PUYO, Georges CASTRES.

ABSENTE : Christiane ARAGNOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine POMES.

Odile VIGNES entre en séance pendant la lecture de la délibération n° 2.1.

Nicolas BARRAU quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 2.2.

Paul SADER quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 2.3.

N° 1.1 – NOUVELLE PROPOSITION D'ORGANISATION SCOLAIRE

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'approuver la proposition à adresser au Directeur Académique des services de l'éducation nationale relative aux horaires de l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour une application sur l'ensemble des écoles du SIMAJE à la rentrée 2018/2019 :

	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Accueil périscolaire	7h30-8h45
Classe Matin	8h45-12h
Pause méridienne	12h00-13h30
Classe Après midi	13h30-16h15
Accueil périscolaire	16h15-18h30

3°) de réécrire le Projet Educatif Territorial pour les trois ans à venir en lien avec l'éducation nationale, la CAF et la DDCSPP,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 1.2 – ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES D'HIVER 2018

Rapporteur : Ange MUR

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'ouvrir deux accueils de loisirs à Lourdes pour un effectif de 150 enfants maximum âgés de 3 à 13 ans durant les vacances d'hiver du 19 février au 2 mars 2018,

3°) de créer 4 emplois contractuels dans les conditions définies ci-dessus,

4°) d'appliquer les tarifs en vigueur,

5°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 1.3 – OPERATION VACANCES SPORTS 2018

Rapporteur : Anne-Marie LARRE-LARROUY

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'approuver l'opération vacances sports à titre gratuit, durant les vacances d'hiver du 12 février au 2 mars 2018, pour un effectif de 24 enfants maximum âgés de 9 à 14 ans,

3°) de créer 1 emploi contractuel dans les conditions définies ci-dessus,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 2.1 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER LES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,

3°) d'inscrire au budget les crédits correspondants,

4°) d'autoriser Madame la Présidente ou sa représentante à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2.2 – COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DES SERVICES COMMUNS ET MUTUALISES : DESIGNATION DE TROIS DELEGUES

Rapporteur : Fabienne BORDE

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de désigner, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, les trois délégués qui siègeront au sein de la Commission paritaire de gestion des services communs et mutualisés ainsi qu'il suit :

- Alain GARROT,
- Michel BONZOM,
- Josette BOURDEU,

3°) d'autoriser Madame la Présidente ou sa représentante à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2.3 – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Rapporteur : Sandrine FOCHEATO

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de créer une activité accessoire de Chargé de mission des politiques contractuelles à hauteur de 10 heures hebdomadaires dans les conditions définies ci-dessus,


3°) d'inscrire au budget les crédits correspondants,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 3.1 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Rapporteur : Josette BOURDEU

la Présidente,



Josette BOURDEU

